

Mercredi 06 Décembre 2017 - n°156

**Événement** - Le Grand Prix 2017 valorise l'audace des collectivités

**Aménagement du territoire** - Jacques Mézard précise les contours du Plan Villes Moyennes

**Finances** - Lois de finances : la phase finale des discussions s'engage

**Environnement** - Adoption en première lecture de la proposition de loi sur la GEMPI

**Institutions** - Création d'une délégation aux collectivités territoriales à l'Assemblée nationale

**Social** - Prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

**Europe** - Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #4

**Agenda**

## EVÉNEMENT



### Le Grand Prix 2017 valorise l'audace des collectivités

Ce mardi 5 décembre 2017, la Revue des Collectivités Locales, en partenariat avec *Villes de France*, a décerné son troisième Grand Prix, au Cercle National des Armées à Paris. Caroline Cayeux, maire de Beauvais et présidente de *Villes de France*, a déclaré dans son discours d'ouverture que « les organisateurs ont souhaité récompenser l'ingéniosité du monde urbain dans sa diversité, sur un bon nombre d'aménagements à haute valeur ajoutée et surtout reproductibles, et donc à ce titre pleinement exemplaires ». Le Grand Prix 2017,

point d'orgue de la soirée a été attribué à Brest Métropole pour son téléphérique urbain.

#### Des projets innovants pour 2018

Stéphane Demazure, directeur de la publication de la Revue des Collectivités Locales, a annoncé, pour sa part, que « la volonté affichée de ce nouveau groupe est de maintenir le positionnement exclusif de la Revue des Collectivités Locales. A savoir être à la fois un miroir des initiatives locales à travers tout le territoire national, mais aussi un témoin des bonnes pratiques et des nouveautés technologiques permettant aux élus et responsables de s'inscrire dans une dynamique territoriale ». Ainsi à partir de 2018, il est prévu de décentraliser le Grand prix en l'inscrivant dans un tour de France des initiatives locales. L'idée force étant d'être au plus près des villes de taille moyenne et de rendre compte sur place, toujours en procédant à une remise de prix, des initiatives et réalisations les plus remarquables.

#### Des réalisations urbaines variées

Ce Grand Prix distingue des réalisations urbaines remarquables réalisées dans des villes françaises. Il s'inscrit ainsi résolument dans le soutien aux initiatives locales dans des domaines aussi variés que l'aménagement urbain, les réseaux ou les transports durables. De nombreux projets finalistes, portés par une ville ou une intercommunalité et l'entreprise en charge de la réalisation du projet, ont été sélectionnés par la rédaction de la Revue des Collectivités Locales. Ils ont été soumis le 19 octobre dernier au vote d'un jury composé de personnalités reconnues pour leur indépendance. Le jury 2017 était présidé par Frédéric Leturque, maire d'Arras.

#### Des lauréats aux initiatives reproductibles

Les projets, réalisés dans des villes de 15 000 à 250 000 habitants ont tous été achevés en 2016 et concouraient dans diverses catégories, cette 3ème édition comptant deux trophées supplémentaires. Les lauréats des sept trophées ainsi que du Grand Prix sont les suivants :

- le prix Aménagement et espace public : **Haguenau** pour son « *Ecoquartier Thurot* » ;
- le prix Accessibilité : **Vitré** pour son Pôle d'échange multimodal (PEM) ;
- le prix Efficacité énergétique : **Vichy communauté** pour son opération de rénovation thermique par l'isolation des combles sur le territoire de l'EPCI ;
- le Prix Rénovation du patrimoine bâti : **Communauté de commune de Thouarsais** pour la restauration et la réutilisation de l'Hôtel du Président Tyndo (XVe et XIXe) en Conservatoire de Musique et de Danse ;
- le Prix Infrastructures sportives : **Caluire-et-Cuire** pour sa salle « *Métropolis* » ;
- le Prix Innovation numérique (2 lauréats) : la **CU de Dunkerque** pour son site internet « *Eco-mairie* », et **Montélimar** pour son théâtre en immersion numérique ;
- le Prix Gestion préventive des eaux : **Les Mureaux** pour son parc Molière, qui consacre la transformation des anciennes cités en un écoquartier, en prenant en compte la gestion de l'eau et la prévention des inondations.
- le « *Clin d'œil du jury* » : commune de **Sucy-en-Brie** pour son aire « *Workout* ».
- et le « *Prix Mobilité* » : **Brest Métropole** pour son téléphérique urbain, qui relie entre les deux rives de la Penfeld, fleuve côtier qui sépare les quartiers de Siam et des Capucins. Le Grand Prix 2017 a ainsi été choisi parmi tous les

lauréats de chaque catégorie, et distingue Brest Métropole pour sa réalisation qui relie tout un quartier au centre-ville. Ce projet marquant est créateur de valeur et de lien social pour la ville.

Pour en savoir plus

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



### Jacques Mézard précise les contours du Plan Villes Moyennes

Lors d'un déplacement à Beauvais, le 30 novembre, le ministre de la Cohésion des territoires a apporté des précisions sur le Plan villes moyennes, présenté pour la première fois devant l'assemblée générale de *Villes de France*, le 12 octobre 2017. Accompagné de Jacques Chanut, président d'Action Logement, de Blanche Guillemot, directrice de l'Anah et de Gaëlle Velay, directrice régionale des Hauts de France de la CDC, Jacques Mézard a indiqué que les mesures du

Plan Villes Moyennes devraient être officiellement annoncées avant la fin de cette année.

#### Coordination des acteurs et des financeurs

« *L'Etat n'est pas là pour dire aux collectivités ce qu'elles doivent faire. L'idée n'est pas d'imposer, mais de faciliter leur travail en proposant un guichet unique rassemblant les différents partenaires* », a expliqué Jacques Mézard lors de sa visite à Beauvais.

Le Plan - qui n'est encore bouclé - reposera d'ores et déjà sur différents partenaires de l'Etat, au premier rang desquels : Action Logement, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la Caisse des Dépôts. En matière de rénovation de l'habitat de centre-ville, Action logement devrait apporter 1,5 milliard d'euros sur cinq ans, soit 300 millions par an, pour financer le rachat, la réhabilitation et la remise sur le marché de copropriétés dégradées.

L'Anah a annoncé la mise en place dès 2018 d'une nouvelle aide d'un montant maximum de 40.000 euros à destination des collectivités pour les aider au recrutement de chefs de projet dans le cadre d'Opérations programmées de l'Habitat. L'agence pérennise également son programme « *Habiter mieux* », qui bénéficiera et annonce une enveloppe d'1,2 milliard d'euros via le grand plan d'investissement sur cinq ans pour financer la rénovation thermique des logements, notamment en centre-ville.

La Caisse des Dépôts poursuivra ses conventions « *Centre-ville de demain* », dispositif qui accompagne depuis le printemps 2016, les villes de 20.000 à 100.000 habitants dans leurs stratégies locales de revitalisation, sous forme de prêts, d'investissements et d'ingénierie.

#### Concrétiser les besoins des Villes moyennes avec Beauvais

Au cours de sa visite du centre ville de Beauvais, Jacques Mézard s'est tout d'abord rendu au centre commercial du jeu de Paume, situé en cœur de ville. Inauguré en novembre 2015, il réunit 84 boutiques et restaurants et a permis la création de près de 600 emplois.

Le ministre de la Cohésion des territoires a également constaté que le cœur de ville de Beauvais est dynamique (346 commerces sont présents, dont près de 130 enseignes nationales), même si comme beaucoup de villes centres, Beauvais doit faire face à la vacance de 36 cellules, soit un peu plus de 10% du total.

Jacques Mézard s'est ensuite rendu dans l'enceinte d'un hôtel particulier en voie de réhabilitation en plein cœur de ville. La réhabilitation-restauration de cet ensemble immobilier est en partie inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (façades et toitures), par Histoire & Patrimoine et va permettre de porter de 10 à 21 le nombre de logements aménagés dans l'immeuble.

Le ministre a terminé sa visite par le Pôle santé Clémenceau inauguré fin 2014 et implanté dans l'hyper-centre, face à la gare routière urbaine, c'est-à-dire un lieu accessible de tous les Beauvaisiens, même non motorisés. Afin de contrer la désertification médicale du centre-ville, le pôle santé Clémenceau a été conçu pour faire revenir des soignants (médecins et paramédicaux) en centre-ville en jouant sur trois leviers : l'implantation aisément identifiable et accessible ; la qualité des locaux ; les conditions de loyer inférieures à celles du marché.

## FINANCES



### Lois de finances : la phase finale des discussions s'engage

Achevant la discussion des articles rattachés à la seconde partie du projet de loi de finances pour 2018, les sénateurs ont sans surprise détricoté les principales mailles de ce texte qui impactent les collectivités locales. Il en va ainsi de l'article 3 qui prévoit le dégrèvement de la TH pour 80% des contribuables les plus modestes, qui a été supprimé par rapport à la version initiale. Les sénateurs ont également adopté la semaine passée, en séance publique, les crédits de la

mission « *Relations avec les collectivités territoriales* » et les articles 58 à 62 rattachés, avec quelques modifications. Par les amendements retenus, le Sénat flèche une partie de la DSIL (86 M€) vers le financement de projets pour les communes de moins de 2 000 habitants, demande au gouvernement un rapport sur l'ensemble des charges des collectivités territoriales, et abaisse à 5 % pour les communes de moins de 1 000 habitants maîtres d'ouvrage, la participation minimale au financement d'un projet d'investissement. La mission « *Cohésion des territoires* » est pour

sa part examinée aujourd'hui. Compte tenu des nombreuses modifications apportées par la chambre haute sur ce PLF pour 2018, une réunion de la Commission mixte paritaire est prévue pour la semaine prochaine, avec une adoption définitive devant intervenir au plus tard le vendredi 22 décembre.

### **Trajectoire d'évolution de la dépense publique**

En ce qui concerne la trajectoire d'évolution de la dépense publique, une commission mixte paritaire doit également se réunir, ces prochains jours, sur le projet de loi de programmation des finances publiques de 2018 à 2022. Rappelons que ce texte prévoit de réduire de trois points le volume de la dépense publique dans le PIB d'ici à 2022.

Considérant que l'évolution tendancielle des dépenses était manifestement sous-évaluée vis-à-vis du secteur local, le Sénat a adopté un texte qui ramène leur effort effectif à 13 milliards d'euros, en portant de 1,2 % à 1,9 % l'objectif d'évolution en valeur de leurs dépenses de fonctionnement.

Pour cette mandature, un contrat sera proposé aux quelques 600 collectivités locales les plus importantes (voir notre dernière édition d'Ondes urbaines, l'article consacré à la mission Richard-Bur), avec un objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement fixé à +1,1% en valeur, pour le bloc communal ; et un mécanisme de « reprise » qui entrera en vigueur à compter de 2019.

### **Deuxième PLFR**

Après avoir adopté ce lundi 4 décembre - cette fois-ci en lecture définitive - le PLFSS pour 2018, l'Assemblée nationale coannime actuellement du deuxième projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2017, après celui de cet été. Par rapport à la version présentée en conseil des ministres, seuls des amendements de nature fiscale ont été retenus et devraient être adoptés en séance publique.

Parmi les mesures à retenir figure l'alourdissement possible de la taxe de séjour sur les meublés non classés, notamment ceux qui sont mis en location par les plateformes de réservation en ligne. Le taux de taxe de séjour pourra être compris entre 1% et 5% du coût hors taxe de la nuitée par personne, sans dépasser le tarif le plus élevé, pratiqué par la collectivité. Un autre amendement proposé par le rapporteur général de l'Assemblée nationale transfère au 1er janvier 2019 la collecte de cette taxe « *par les professionnels qui assurent par voie électronique un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location d'hébergements (pour le compte des logeurs, des hôteliers, des propriétaires ou d'intermédiaires)* ».

S'agissant des autres mesures contenues dans ce second PLFR, on mentionnera :

- l'exonération de plus-value immobilière sous condition de réinvestissement en cas de procédure de délaissement ;
- la reconduction pour trois ans du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les associations foncières pastorales ;
- la prolongation du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2020, du dispositif d'exonérations de plus-values immobilières pour la cession de terrains au profit d'un organisme de logement social ou au profit d'une collectivité territoriale, d'un EPCI ou d'un établissement public foncier en vue de leur cession future à un organisme de logement social.

## **ENVIRONNEMENT**



### **Adoption en première lecture de la proposition de loi sur la GEMPI**

L'Assemblée nationale a voté la proposition de loi de Marc Fesneau (président du groupe Modem), co-signée par Richard Ferrand (président du groupe LREM), relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la « *gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations* » (GEMAPI).

Ce texte a été adopté à l'unanimité en première lecture le 30 novembre 2017.

Rappelons que la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 avait établi une nouvelle compétence « *GEMAPI* » devant être transférée aux intercommunalités entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2020. Les associations d'élus locaux, à l'initiative en particulier de l'Association des maires de France, s'étaient largement mobilisées ces trois dernières années pour apporter des assouplissements techniques concernant cette mise en place. L'objectif de la PPL consistait donc à répondre aux inquiétudes exprimées par les élus locaux face aux incertitudes demeurant sur les conditions dans lesquelles ils devront exercer cette nouvelle compétence. Parmi ces dernières, les plus prégnantes concernaient principalement :

- le financement des ouvrages de protection à rénover ou à construire ;
- la possibilité pour certains acteurs locaux (dont les départements) de continuer d'exercer cette compétence après le 1er janvier 2020 ;
- et la responsabilité pesant sur les élus, notamment dans les premiers temps du transfert de cette compétence.

Ce texte, qui fait l'objet d'une procédure accélérée, sera examiné en commission au Sénat le 13 décembre pour un vote en séance publique le 19 décembre.

Il ne faut pas confondre cette initiative parlementaire avec le futur projet de loi sur le caractère optionnel du transfert des compétences eau et assainissement aux EPCI en 2020, dans les suites des promesses respectives du Premier ministre au Congrès des maires de France. Ce projet de loi spécifique sera déposé, quant à lui, en début d'année 2018, après un débat avec les élus au cours de la Conférence nationale des territoires, qui se réunira le 14 décembre à Cahors.

- La dépêche de l'Agence France Presse
- Le dossier législatif

## INSTITUTIONS



### Création d'une délégation aux collectivités territoriales à l'Assemblée nationale

Lors de sa réunion du 28 novembre dernier, la Conférence des Présidents de l'Assemblée nationale a décidé la création d'une Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Cette délégation pourra entendre toute personne dont elle estime l'audition nécessaire à sa bonne information et présenter des rapports d'information sur les sujets relevant de sa compétence.

A titre d'information, elle sera composée de 36 membres, répartis comme suit : LaREM : 20 membres ; LR : 7 membres ; MoDem : 3 membres ; LC : 2 membres ; NG : 2 membres ; FI : 1 membre ; GDR : 1 membre.

La composition de la délégation devrait être arrêtée à la mi-décembre.

## SOCIAL



### Prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

La ministre des Solidarités et de la Santé et le Délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, ont présenté le 4 décembre, les principaux chantiers ainsi que l'organisation de la concertation qui aboutira à la remise officielle de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes au Président de la République en avril 2018.

Cette politique qui concernera en priorité les enfants et les jeunes, s'inscrira dans une approche plus globale, visant à prévenir les fragilités susceptibles de toucher toutes les personnes et à poursuivre les mesures de réduction de la pauvreté et de renforcement de l'inclusion sociale sur toute la durée du quinquennat.

#### Quatre principaux chantiers

Lors de sa conférence de presse du 4 décembre, Agnès Buzyn a identifié les quatre principaux chantiers prioritaires :

- la construction d'une politique affirmée de prévention de la pauvreté mobilisant le droit commun. Il s'agit d'assurer une meilleure égalité des chances dès l'enfance, en favorisant par exemple l'accueil des enfants des familles les plus défavorisées en crèche.
- le repérage et l'accompagnement des personnes en situation de pauvreté, dans une logique d'intervention précoce et de parcours visant à préserver l'autonomie des personnes. Le non-recours aux aides sociales entretient la pauvreté et il convient donc de favoriser l'accès aux prestations et aux services auxquels les personnes ont droit ;

- le recours à des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour les personnes touchées par la grande pauvreté ;
- le renouvellement de la gouvernance à la fois nationale et territoriale de la lutte contre la pauvreté pour permettre une bonne articulation des actions menées par les différents intervenants, adapter les efforts à la réalité des territoires et valoriser les innovations locales.

#### Méthode de travail

Dans le cadre de ses missions, la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes organise la concertation avec les principaux acteurs du secteur, l'ensemble des pouvoirs publics, les associations et les personnes concernées elles-mêmes.

La concertation s'organisera à la fois au plan national et territorial autour de :

- dix journées de concertation dans les territoires, de décembre 2017 à mars 2018, afin d'identifier les besoins et les expériences réussies ;
- six groupes de travail thématiques qui produiront des propositions d'actions courant mars 2018 ;
- la mobilisation d'experts, notamment le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui sera sollicité tout au long de la concertation ;
- l'ouverture aux citoyens d'un espace d'expression sur le site internet de la délégation interministérielle à partir de janvier 2018.

#### Six groupes de travail

- « *Eradiquer la pauvreté des enfants* », présidé par Nathalie Casso-Vicarini, présidente de l'association Ensemble pour l'éducation de la petite enfance, et Frédéric Leturque, maire d'Arras, conseiller régional, membre du bureau de *Villes de France*.

- « *Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion* », présidé par Antoine Dulin, vice-président du CESE et Fiona Lazaar, députée (LREM) du Val d'Oise.

- « *Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté* », présidé par Olivier Véran, député (LREM) de l'Isère, et Véronique Fayet, présidente du Secours Catholique.

- « *Accès aux droits et aux services, lutte contre le non recours* », présidé par Matthieu Angotti, directeur général du CCAS de Grenoble et Aurore Bergé, députée (LREM) des Yvelines.

- « *Un accompagnement renforcé dans la lutte contre l'exclusion* », présidé par Christine Laconde, directrice du Samu Social Paris et Alain Régnier, préfet.
  - « *Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires* », présidé par Joëlle Martinaux, présidente de l'UNCCAS, et Mathieu Klein, président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle.
- [Télécharger le dossier de presse](#)

## EUROPE



### Newsletter « Villes de France, Villes d'Europe » #4

Dans cette nouvelle édition 2017-2018 de la newsletter « *Villes de France, Villes d'Europe* », retour sur :

#### L'EUROPE CETTE SEMAINE

- Des maires européens demandent des mesures drastiques pour réduire les émissions automobiles

#### ZOOM SUR

- Les inégalités persistent dans l'éducation et la formation

#### INTERVIEW

- Frédéric Leturque, maire d'Arras,

Enfin, un point sur les appels à projets et l'agenda européen.

Pour vous inscrire à cette newsletter (si votre collectivité est adhérente *Villes de France*) ou proposer une initiative locale à valoriser, merci d'écrire à :

[\[email protected\]](#)

Pour information, le réseau Europe urbain organise les 12 et 13 décembre une session de qualification nationale "*Conduire des stratégies urbaines intégrées: Gouvernance, pilotage et ingénierie*" à Narbonne.

[Pour s'inscrire](#)

## AGENDA

### EVENEMENTS VILLES DE FRANCE

- **Judi 7 décembre 2017** - Paris ( Centre de conférences Edouard VII ) - Les Rendez-Vous de l'intelligence locale  
[La Silver Economie : une opportunité pour les villes de France](#)  
[Programme et inscription](#)
- **14 décembre 2017** - Paris - Journée d'étude La Gazette et le Courrier des Maires : "*Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs*", *Villes de France* partenaire  
[En savoir plus](#)
- **24 janvier 2018** - Paris - Conseil d'Administration de *Villes de France*, suivie de la cérémonie des voeux
- **7 et 8 février 2018** - Paris - Espace Champerret, Salon AP Connect (solution IT pour les administrations publiques), *Villes de France* partenaire  
[Voir le site](#)
- **8 février 2018** - Paris - Journée d'étude Europe avec un groupe de travail commun *Villes de France-APVF* (réservé aux élus adhérents)

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérous  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi